



# Répertoire des organismes actifs en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes

## Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR)



### Objet social de l'organisme – Mission(s)

L'Agence Wallonne pour la Sécurité routière, créée en 2014, a pour mission principale de conscientiser chaque citoyen de sa vulnérabilité en tant qu'usager de la route et de l'insécurité routière en générale. Elle rassemble ainsi plusieurs départements dont le département d'information et orientation des victimes de la route.

Le Département d'information et orientation des victimes de la route se met à disposition de toute personne touchée directement ou indirectement par un accident de la route ayant entraîné des dommages corporels et/ou un décès, et ce quelle que soit la période écoulée depuis cet accident. L'équipe, composée de juristes et de psychologues, accompagnent ces personnes dans les démarches à effectuer après l'accident en les informant, en répondant à leurs questions, en les écoutant et en les réorientant, si besoin est, vers des services compétents.

A l'égard des citoyens, l'équipe développe également des outils de communication tels que des brochures et flyers reprenant les informations essentielles sur les démarches après l'accident.

A l'égard des professionnels intervenant dans de près ou de loin dans l'accident de la route, le département dispense des formations tant sur le pôle juridique (procédures judiciaires, assurances et indemnisation) que sur le pôle psychologique (événement traumatique, empathie et écoute).

Enfin, nous organisons des groupes de travail concernant l'assistance aux victimes de la route qui rassemblent différents acteurs dans l'objectif d'engager un processus de réflexion et d'évaluation des actions réalisées et à réaliser pour améliorer la prise en charge de ces victimes.

Nous fonctionnons avec des permanences téléphoniques (ligne infovictimes : 081/821.321) dans les jours ouvrables. Nos services sont gratuits.



### Champ(s) d'intervention

- Traumatismes non intentionnels :
  - *Accidents de la circulation*
- Lieux de survenue :
  - *Voie publique*



### Domaine(s) d'action

- Développement des habilités individuelles
- Renforcement et soutien de l'action communautaire
- Réorientation des services de santé
- Autre : *Prévention de la victimisation secondaire*



### Activité(s)

- Formation
- Information
- Publication
- Autre : *Soutien psychologique et juridique à la personne*



### Public(s) cible(s)

- Tout public
- Public(s) vulnérables : *Toute personne touchée par l'accident de la route avec dommages corporels et /ou décès : victimes, proches, témoins, auteurs*
- Public(s) de professionnels : *Tout professionnel pouvant intervenir dans l'accident de la route : policiers, gestionnaire d'assurances, assistants sociaux, etc.*



### Couverture géographique

- Régionale : *Région wallonne + Bruxelles (pour victimes francophones)*



## Site(s) web et réseaux sociaux

### Sites web :



[www.awsr.be/information-et-orientation-des-victimes-de-la-route](http://www.awsr.be/information-et-orientation-des-victimes-de-la-route)

### Réseaux sociaux :



[facebook.com/awsr.be](https://facebook.com/awsr.be)



[twitter.com/awsr\\_be](https://twitter.com/awsr_be)



[@awsr.be](https://www.instagram.com/awsr.be)



## Publication(s) et/ou outil(s) pédagogique(s)

- Publication(s) et/ou outil(s) pour le(s) public(s) vulnérable(s) : « L'accident de la route avec décès » : brochure informative à destination des proches concernant les démarches après l'accident. « Et maintenant, on fait quoi ? » : brochure informative à destination des victimes concernant les démarches après l'accident. « L'accident de la route avec décès : les premières questions » : Dépliant à distribuer dans les heures suivant l'accident aux proches et aux victimes. D'autres brochures sont en cours d'écriture (brochure de prévention à destination du citoyen, brochure à destination des parents concernant les réactions de l'enfant/l'adolescent suite à l'accident).



## Personne responsable & personne de contact

### Personne responsable

PIROTTE Virginie, Directrice DIOVR

081/821.305, [virginie.pirotte@awsr.be](mailto:virginie.pirotte@awsr.be)

### Personne de contact

SICURELLA Sylvia, Assistante administrative de l'AWSR

081/821.300, [sylvia.sicurella@awsr.be](mailto:sylvia.sicurella@awsr.be)



## Statut social

Asbl fonctionnant dans le cadre d'une convention avec la région wallonne



## Cet organisme est-il exclusivement actif en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes ?

Non, et les autres domaines d'activité sont : *l'intervention également et surtout dans l'après-accident : soutien à la personne d'un point de vue psychologique et juridique*

### Coordonnées générales :

Agence Wallonne pour la Sécurité Routière – AWSR  
Chaussée de Liège, 654C  
081/821.300, [sylvia.sicurella@awsr.be](mailto:sylvia.sicurella@awsr.be)



- ⇒ Cette fiche a été rédigée sur base des réponses qui ont été apportées par l'organisme au questionnaire envoyé préalablement par Educa Santé.
- ⇒ Si vous constatez des erreurs ou des manquements, merci de prendre contact avec nous via l'adresse [coordination@educasante.org](mailto:coordination@educasante.org)